

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 9 avril 2025

Date de convocation
26 mars 2025
Date d'affichage de l'avis
26 mars 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
N° d'ordre
D_2025_2_6

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU, V. LABORDE.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à V. LABORDE, M. PULVINET à G. CAMY.

Etait absente : M.-C. LALANNE, M. PULVINET, A-L.POMME-CASSIEROU, C.BERDUCQ.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 1.762.855,25 € (avec le 001)
Recettes : 1.762.855,25 €

Fonctionnement

Dépenses : 1.362.999,84 €
Recettes : 1.362.999,84 € (avec le 002)

Pour rappel Total Budget	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	1.762.855,25 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1.762.855,25 € (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1.362.999,84 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1.362.999,84 € (dont 0,00 de RAR)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE le budget 2025.

PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacun des sections dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




Marc DUFAU